



Comment se débarrasser d'un véhicule

Par France92

Bonjour,
mon compagnon est décédé nous étions pacsé. Nous avons un véhicule ou j'étais copropriétaire.

J'ai donné la carte grise signée ainsi que les clés de la voiture aux héritiers.

Comme elle est en panne ils devaient la mettre à la casse.

Malheureusement depuis plus de 10 mois elle est sur mon parking.

Je les relance régulièrement ils me disent qu'ils font le nécessaire mais rien

J'aimerais savoir ce que je peux faire pour les obliger à la mettre à la casse sans que cela me coûte de l'argent

d'avance merci pour votre aide

Par ESP

Bonjour, bienvenue
Avez-vous téléphoné à une casse ? La plupart du temps, cela ne coûte rien si les pièces récupérables valent le coup.
Ils vous diront quels documents fournir..
Je pense à une attestation signée par tous les ayants-droits de la succession... ET vous bien entendu.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le code de la route répond peut-être à votre question :
Article R325-47

Le maître de lieux publics ou privés où ne s'applique pas le code de la route qui veut faire procéder à l'enlèvement d'un véhicule laissé sans droit dans ces lieux en adresse la demande à l'officier de police judiciaire territorialement compétent.

Article R325-48

Lorsque le maître des lieux connaît l'identité et l'adresse du propriétaire du véhicule, il joint à sa requête la justification qu'il l'a mis en demeure, avec demande d'avis de réception, d'avoir à retirer son véhicule dans un délai de huit jours à compter de la date de réception.

L'officier de police judiciaire vérifie, avant de prescrire la mise en fourrière, l'identité du propriétaire du véhicule.

Il faut donc vous adresser aux héritiers par courrier RAR afin de les mettre en demeure de retirer le véhicule, sinon vous ferez procéder à l'enlèvement et ce sera à leurs frais.

Par Isadore

Bonjour,

Les héritiers n'ont pas plus que vous l'obligation de s'occuper de ce véhicule. Vous êtes a priori propriétaire majoritaire.

Récupérez la clé et la carte grise et faites procéder vous-même à l'enlèvement. Certains épavistes le font gratuitement, sinon chacun payera au prorata de ses parts de propriété.

Par isernon

bonjour,

la carte grise est sans doute toujours à votre nom.

comme vous êtes encore partiellement propriétaire de ce véhicule, vous pouviez vous en occuper et participer financièrement à son évacuation.

je comprends que les héritiers qui n'ont jamais utilisé ce véhicule en panne, ne se pressent guère pour s'en débarrasser.

pour se débarrasser de ce véhicule, voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1468]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1468[ur]

salutations